



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 5 octobre 2017 à 18h00

A Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS

Dominique DORD

Pouvoir de Corinne CASANOVA
Départ avant la 1^{ère} délibération
Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI

AIX-LES-BAINS

Michel FRUGIER

LA BIOLLE

Blandine BELLANCA

BRISON SAINT INNOCENT

Jean-Claude CROZE

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Nicole FALCETTA

CHINDRIEUX

Marie-Claire BARBIER

Pouvoir d'Olivier ROGNARD

ENTRELACS

Bernard MARIN

GRESY-SUR-AIX

Robert CLERC

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

MERY

Eudes BOUVIER

LE MONTCEL

Jean-Christophe EICHENLAUB

MOTZ

Olivier BERTHET

ONTEX

Jacques CURTILLET

PUGNY-CHATENOD

Jean-Guy MASSONNAT

SAINT OFFENGE

Bernard GELLOZ

SAINT PIERRE DE CURTILLE

Sylvie L'HEVEDER

SAINT OURS

Christian REBELLE

SERRIERES EN CHAUTAGNE

Denise DE MARCH

TRESSERVE

Jean-Claude LOISEAU

TREVIGNIN

Gérard GONTHIER

VIONS

Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET Pouvoir de Claude SAVIGNAC

VIVIERS-DU-LAC

Robert AGUETTAZ

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

VOGLANS

Yves MERCIER

Absents excusés :

ENTRELACS

Claude GIROUD

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

CONJUX

Claude SAVIGNAC

Autres présents non votants :

Yves GRANGE

ENTRELACS

Jean-François BRAISSAND

ENTRELACS

Françoise CARON

LE BOURGET DU LAC

Danièle BEAUX-SPEYSER

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Frédéric GIMOND

Directeur Général des Services

Laurent LAVAISIERE

Directeur général adjoint

Christophe PIRAT

Directeur des services à la population

Christophe TOUZEAU

Directeur Pôle Eau

Quentin CLERC

Responsable service Tourisme

Martine REVOL

Directrice de cabinet

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable juridique/assemblées

Eline QUAY-THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 septembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 57 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 27 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2017
Exécutoire le : 10 OCT. 2017
Affichée le : 10 OCT. 2017
Visée le : 10 OCT. 2017

TOURISME

Label « Vignobles & Découvertes » Convention de partenariat entre Grand Lac, l'Agence Touristique Départementale (ATD) et le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie (CIVS)

Monsieur le Président rappelle que depuis 2007, l'Agence Touristique Départementale de la Savoie (ATD) et le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie (CIVS) ont engagé des démarches communes pour valoriser les liens entre le tourisme et l'agriculture du département.

L'œnotourisme est très vite apparu comme une thématique majeure par la place que tiennent les vignobles dans les paysages, les productions de qualité et par la volonté des collectivités de diversifier le tourisme en s'appuyant sur des éléments forts de l'identité de la Savoie.

En 2010, la Communauté de Communes de Chautagne a été désignée pour piloter la candidature au label « Vignobles & Découvertes » de la destination « Savoie, lac du Bourget », ce pour son propre compte mais aussi celui de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et de la Communauté de Communes de Yenne. En juillet 2011, la destination « Savoie, lac du Bourget » est labellisée « Vignobles & Découvertes ».

L'objectif de ce label est d'offrir plus de lisibilité au client et plus de visibilité à la destination en identifiant la ou les site(s) phare(s) proposant un produit attractif et complet (vignoble, patrimoine culturel, naturel, immatériel, activités de loisirs, de bien-être et de santé, événements culturels, sportifs, d'affaires ainsi qu'hébergement et restauration).

Le label est porté par la destination mais demande également un engagement individuel des différents partenaires eux-mêmes labellisés (viticulteurs, restaurateurs, hébergeurs, prestataires d'activités, OT, ...).

En 2014, la labellisation pour la destination « Savoie, lac du Bourget » est renouvelée avec un élargissement de son périmètre à la Communauté de Communes des Pays de Seyssel.

En 2017, suite à la fusion des intercommunalités, les trois EPCI partenaires de la démarche sont désormais : Grand Lac (porteur de projet), la Communauté de Communes de Yenne et la Communauté de Communes des Usses et Rhône.

Le renouvellement de la labellisation obtenu en 2014 arrive à son terme. Il convient déposer une demande de renouvellement auprès d'Atout France pour le 15 octobre 2017.

La destination doit être accompagnée de deux référents : un référent issu du monde touristique (agence départementale touristique ou comité régional touristique) et un référent issu du monde viticole (interprofessions ou syndicats professionnels viticoles). Il est proposé que le CIVS et l'ATD soient les référents de la candidature du territoire. Ceux-ci se porteront notamment garant du porteur de projet, participeront aux comités techniques et aux comités de pilotage.

Il convient d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec ces deux partenaires. Il est précisé que cette convention n'a aucun impact financier.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la convention de partenariat avec l'Agence Touristique Départementale et le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 5 octobre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 27
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 2
- Blancs : 0





LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE

Entre :

<i>Le porteur de projet</i>	
Organisme	Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget – Grand Lac (GL)
Nom - Prénom	DORD Dominique
Fonction	Président
Contacts	1500 boulevard Lepic – 73100 AIX LES BAINS 04.79.35.00.51 contact@grand-lac.fr <i>Contact technique : Sophie Cassaro</i> s.cassaro@grand-lac.fr – 04.79.63.89.42

Et les référents :

<i>Référent issu du monde touristique</i>	
Organisme	Agence Touristique Départementale (ATD)
Nom - Prénom	BARBIER Marie-Claire
Fonction	Présidente
Contacts	Immeuble Evolution 25, rue Jean Pellerin – 73000 Chambéry 04.79.34.00.14 tourisme@cdt-savoie.fr <i>Contact technique : Karine Mandray</i> karine.mandray@cdt-savoie.fr

<i>Référent issu du monde viticole :</i>	
Organisme	Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie (CIVS)
Nom - Prénom	GAYET Charles-Henri
Fonction	Président
Contacts	40 rue du Terraillet – 73190 SAINT BALDOPH 04.79.33.44.16 aoc@vindesavoie.net
	Contact technique : Franck Berlulès f.berkules@vindesavoie.net

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis 2007, l'Agence Touristique Départementale de la Savoie et le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie ont engagé des démarches communes pour valoriser les liens entre le tourisme et l'agriculture du département.

L'œnotourisme est très vite apparu comme une thématique majeure par la place que tiennent les vignobles dans les paysages, les productions de qualité et par la volonté des collectivités de diversifier le tourisme en s'appuyant sur des éléments forts de l'identité de la Savoie.

En 2010, la Communauté de Communes de Chautagne a été désignée pour piloter la candidature au label « Vignobles & Découvertes » de la destination « Savoie, lac du Bourget » et ce pour son propre compte mais aussi celui de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et de la Communauté de Communes de Yenne.

En juillet 2011, la destination « Savoie, lac du Bourget » est labellisée « Vignobles & Découvertes ».

En 2014, la labellisation pour la destination « Savoie, lac du Bourget » est renouvelée avec un élargissement de son périmètre à la Communauté de Communes des Pays de Seyssel.

En 2017, suite à la loi NOTRe et la fusion des intercommunalités, les 3 collectivités partenaires de la démarche sont désormais : Grand Lac (porteur de projet), Communauté de Communes de Yenne et Communauté de Communes des Usses et Rhône. Le CIVS et l'ATD continuent d'accompagner les collectivités dans leur démarche œnotouristique.

Article 1 : missions et engagements du porteur de projet

Grand Lac est le porteur de projet et, à ce titre, anime le réseau constitué par les partenaires individuels labellisés et les partenaires institutionnels.

Grand Lac assure la promotion et la communication de la destination et veille à la bonne utilisation de la marque par les partenaires individuels, prône la consommation responsable et met en place un dispositif d'évaluation de la destination.

Grand Lac tient les référents et partenaires informés de toutes les actions mises en places et démarches engagées dans le cadre de la destination.

Article 2 : missions et engagements des référents

Dans le cadre de la marque « Vignobles & Découvertes », l'ATD et le CIVS se portent garant du porteur de projet. A ce titre, ils constituent un niveau de contrôle au plan local de la destination.

Ils participent au comité de pilotage et au comité technique de la destination.
Ils sont forces de proposition en matière d'œnotourisme.

L'un d'entre eux au moins accompagnera le porteur de projet lors de son audition durant la procédure de renouvellement du droit d'usage de la marque.

Article 3 : relations avec les autres institutions

Les trois parties peuvent être amenées à participer à des réunions ou actions mises en place par d'autres institutions (région Rhône-Alpes, interprofessions, chambre d'agriculture, Atout France ...).

Elles se portent garante de relayer l'information entre elles et envers les partenaires de la destination.

Article 4 : durée de la convention

La convention court sur la période de validité du droit d'usage de la marque pour la destination « Savoie, lac du Bourget ».

Fait le

En 3 exemplaires

M. Dominique DORD

Président
Grand Lac

Mme Marie-Claire BARBIER

Présidente
Agence Touristique
Départementale de Savoie

M. Charles-Henri GAYET

Président
Comité Interprofessionnel des Vins
de Savoie

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Tourisme - Label Vignobles et Découvertes - Convention de partenariat entre Grand Lac, l'Agence Touristique Départementale (ATD) et le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie (CIVS)

Date de transmission de l'acte : 10/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2017

Numéro de l'acte : d2069 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171005-d2069-DE

Date de décision : 05/10/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.4. Aménagement du territoire